



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 6/2021

Rapport de la commission de gestion-finance sur le

Préavis 6/2021 – Indemnités des membres du Conseil intercommunal, législature 2021-26

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion-finance de l'ASIPE s'est rencontrée le 2 septembre 2021. Les membres présents de la commission étaient :

- Mme. Emilie Losey
- M. Alexandre Godel
- Mme. Stéphanie Jan
- M. Frédéric Gallaz (suppléant)
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

Préambule

Ce préavis est un préavis standard de début de législature. De par les statuts (art. 14, al. 1 ch. 3), il est de la compétence du Conseil intercommunal de fixer ses indemnités. Les montants sont inchangés par rapport à la législature précédente.

Considérations

La commission observe qu'avec les préavis 03/2021 et 06/2021, un écart significatif apparaît entre le traitement des membres du CODIR (40.- CHF par heure) et les Conseillers intercommunaux (30.- CHF pour la séance). La commission reste cependant d'avis que les montants proposés par le bureau sont adéquats.

Conclusions

La commission de gestion-finance est d'avis que les montants proposés par le bureau sont acceptables.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 6/2021 du Bureau du Conseil intercommunal
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : pour la législature 2021-2026, les indemnités du Conseil intercommunal sont fixées comme suit :

Membre du Conseil intercommunal	30.- CHF par séance
Président	100.- CHF par séance
Commissions (gestion, bureau, règlement ou autres)	30.- CHF par séance et par membre
Secrétaire	Si employé(e) dans un Etablissement scolaire de Payerne et environs ou auprès de l'ASIPE, comptabilise ses heures. Sinon 200.- CHF par séance (PV et travail de bureau compris)

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Payerne, le 2 septembre 2021

Pour la commission de gestion-finance :

Emilie Losey

Stéphanie Jan

Alexandre Godel

Frédéric Gallaz (suppléant)

François Vessaz (président-rapporteur)